



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MOTION

Luxembourg, le 8 décembre 2021

Dépôt : Viviane Reding

Groupe politique CSV

PL 7632

La Chambre des Député(e)s,

- Considérant qu'avec l'adoption du projet de loi n°7632 tous les réseaux et services de communications électroniques seront soumis à un même code des communications électroniques européen, ce qui crée un cadre harmonisé pour la réglementation des communications électroniques et contribue au renforcement du marché unique numérique ;
- Rappelant que les fonctions d'autorité de régulation indépendante en matière de réseaux et de services de communications électroniques sont confiées à l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) ;
- Constatant que l'article 8 du texte du projet de loi n°7632 proposé par le Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications prévoit entre autres les dispositions suivantes :

« Dans le cadre du champ d'application de la présente loi, l'ILR est chargé des tâches suivantes :

1° mettre en œuvre la régulation ex ante du marché, notamment l'imposition d'obligations en matière d'accès et d'interconnexion ; [...]

4° contribuer à la protection des droits des utilisateurs finaux dans le secteur des communications électroniques en coordination, le cas échéant, avec d'autres autorités compétentes ;

5° évaluer et suivre de près les questions liées à la configuration du marché et à la concurrence en ce qui concerne l'accès à un internet ouvert ;

6° évaluer l'existence d'une charge injustifiée et calculer le coût net de la fourniture du service universel ;

7° assurer la portabilité des numéros d'un fournisseur à l'autre ; [...]. » ;

- Constatant que les informations communiquées par l'ILR n'atteignent pas toujours le public ;
- Considérant que l'obligation de protection des consommateurs nécessite un intermédiaire visible et efficace ;



Invite le Gouvernement

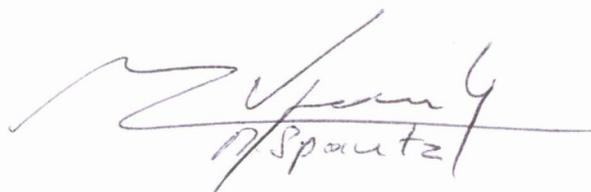
- À s'assurer que la communication entre l'ILR et le public soit institutionnalisée, de façon à mieux protéger le consommateur et mieux l'informer de ses droits.



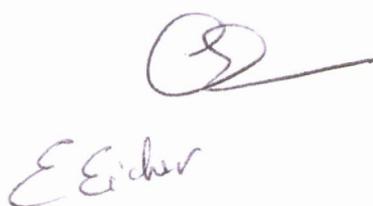
REDING



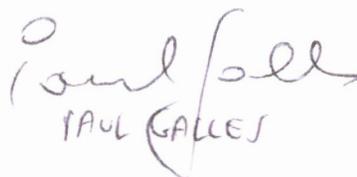
S. PLES



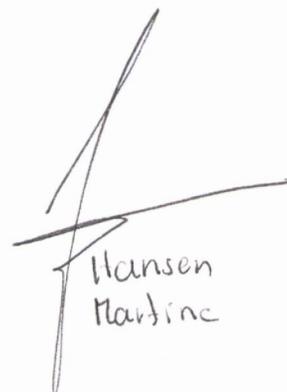
Spautz



E. EICHER



Paul Gallès
PAUL GALLES



Hansen
Martine